



# le fil continu <sup>79</sup>

Newsletter de l'Agence pour le Développement Economique et Culturel Nord-Sud

30 Mai 2016

## Sommaire

Agenda de l'ADEC-NS.....**1**  
 Dossier : La Responsabilité sociale des entreprises et l'initiative Global Compact ...  
 .....**2-6**  
 Revue de presse ..... **7-8**

Vous rencontrez un problème avec le document ou à l'ouverture des liens ? N'hésitez pas à nous en faire part à l'adresse suivante : [communication@adecns.fr](mailto:communication@adecns.fr)

## Edito

Chers adhérents,

Cette semaine dans notre newsletter, nous abordons le thème de la Responsabilité sociale des entreprises (RSE), afin de faire un état des lieux de ces initiatives et bonnes pratiques prises dans le domaine économique, social et environnemental dans le cadre des entreprises.

A ce titre, il nous a paru judicieux de rappeler la genèse de l'initiative mondiale Global Compact, afin de faire écho à notre prochain dîner-débat qui verra l'intervention de l'entité française de GLocal Compact.

L'ADEC-NS compte parmi ses membres de nombreuses entreprises ayant mis en place des pratiques RSE. Cet évènement est également l'occasion de souligner leur contribution à l'émergence d'une nouvelle éthique de la responsabilité, dans le domaine privé.

*L'équipe de l'ADEC-NS*

Retrouvez ici toutes les informations sur les activités de l'ADEC-NS ainsi que sur les évènements à venir. Vous êtes intéressé par l'un d'eux ? Contactez-nous via le formulaire en ligne !

**1er**  
Juin  
2016

**7**  
Juin  
2016

**13**  
Juin  
2016

# La Responsabilité sociale des entreprise et l'initiative Global Compact

## La RSE : genèse

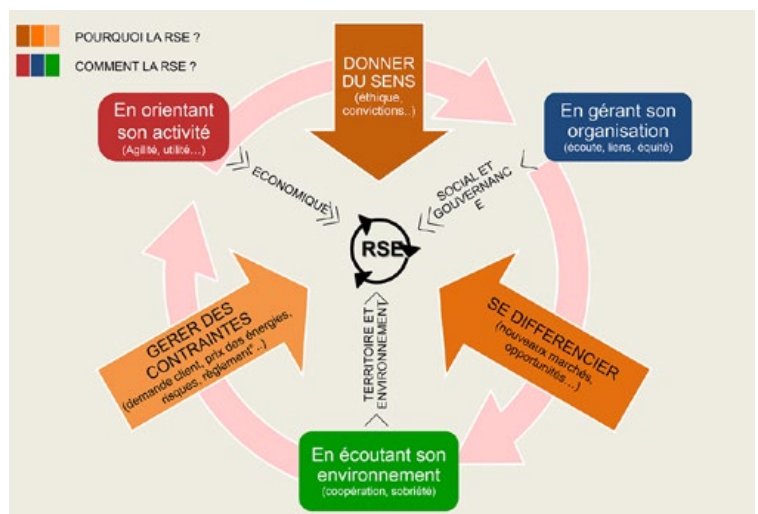
Selon l'article 3 de la Charte de l'environnement, intégrée en 2005 dans le bloc de constitutionnalité du droit français, « Toute personne doit, dans les conditions définies par la loi, prévenir les atteintes qu'elle est susceptible de porter à l'environnement ou, à défaut, en limiter les conséquences ». Cet article définit en quelque sorte une éthique de la responsabilité dans le domaine de l'environnement. Cette notion d'éthique de la responsabilité est à rapprocher de la définition qu'en a faite le philosophe Max Weber lors de sa célèbre conférence, publiée ensuite en livre, « Le savant et le politique » en 1919. L'éthique de la responsabilité est celle de l'homme d'action, et donc celle de l'homme politique : c'est un comportement qui engage l'homme politique, dans ce sens qu'il est responsable des actes qu'il engage et qu'il doit porter attention aux conséquences des moyens utilisés tout comme à celles des actions menées à terme. Adaptés aux préoccupations environnementales de ces dernières décennies, les choix de l'homme politique ne l'obligent plus seulement à l'égard de ses concitoyens, mais l'attachent aussi aux générations futures, en reposant la question des droits et devoirs de l'Homme vis-à-vis de la nature.

Cette responsabilité environnementale, portée par l'équité intergénérationnelle, fonde notamment un nouveau rapport au temps dans les actes économiques : il s'agit de sortir de la valorisation du présent. Cet exercice est extrêmement difficile à effectuer pour le politique, contraint au court-termisme par les échéances électorales. C'est pourquoi cette éthique de l'environnement, si elle est synonyme d'engagements au niveau public et étatique, s'est aussi développée dans le secteur privé, et a été intégrée dans de nombreuses chartes éthiques des entreprises. En effet, les entreprises et organisations à but non lucratif jouent un rôle essentiel dans la construction de sociétés plus stables, inclusives et durables ; elles sont de plus en plus sollicitées par leurs parties prenantes, qui leur demandent de faire preuve de responsabilité dans leurs stratégies et opérations.

C'est dans ce cadre conceptuel que s'est développée la Responsabilité sociale des entreprises (RSE), qui peut être définie comme l'application des principes du développement

durable par les entreprises. Celles-ci doivent intégrer dans leurs activités des préoccupations sociales, économiques et environnementales. Ces préoccupations s'appliquent aussi bien aux multinationales qu'aux petites et moyennes entreprises (PME). Ces bonnes pratiques se déclinent dans un certain nombre d'actions, dans lesquelles l'entreprise s'engage dans la durée, au-delà de ses obligations légales, pour produire un bénéfice social et environnemental.

Nous allons passer en revue ces bonnes pratiques RSE, avant de s'intéresser à l'initiative Global Compact, et plus spécifiquement aux actions de cette entité en France.



## La RSE, une démarche très répandue

En France, plus de la moitié des entreprises de 50 salariés ou plus déclarent s'impliquer dans la RSE. Celles-ci ont cependant des pratiques différenciées : elles sont notamment très attentives aux enjeux de développement durable dans leur politique d'achats, ou au respect de la biodiversité. La RSE concerne des domaines très variés, dont l'importance est déterminée par le secteur de l'entreprise et son implantation géographique : ainsi, cet engagement est plus présent dans les secteurs de l'énergie et de l'environnement que dans le

commerce. Plus concrètement, la RSE suppose que les entreprises déterminent leur stratégie en tenant compte de toutes les parties prenantes, c'est-à-dire : salariés, investisseurs, fournisseurs et clients, ONG et enfin communautés locales. Voici un rapide état des lieux des enjeux posés par chaque acteur.

- ▶ Concernant les salariés, les bonnes pratiques consistent à améliorer les conditions de travail, lutter contre les discriminations, favoriser l'équilibre vie familiale / vie privée, etc.
- ▶ Concernant les fournisseurs, l'entreprise, en tant que donneur d'ordre, est coresponsable des activités des sous traitants et de leurs impacts sociaux et environnementaux. Le recours à la sous-traitance dans les pays émergents constitue à cet égard une importante source de risques pour la crédibilité de la politique RSE des grands groupes.
- ▶ Concernant les clients, ceux-ci sont de plus en plus demandeurs de produits durables, non toxiques et fabriqués dans des conditions de travail décentes.
- ▶ Concernant les actionnaires, ce sont les grands investisseurs institutionnels qui recherchent en priorité des entreprises ayant un haut niveau de pratiques RSE. Ces investisseurs ont la plupart du temps adhéré aux Principes pour l'Investissement Responsable de l'ONU : il s'agit de 6 principes où les signataires s'engagent à prendre en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leur gestion.
- ▶ Concernant les ONG, celles-ci se sont emparées de la thématique de la RSE dans le cadre d'actions d'interpellation, de dénonciation voire de boycott. Elles participent également au Forum multipartite sur la RSE instauré par la Commission européenne, et étaient présentes lors du Grenelle de l'environnement organisé par la France en septembre et décembre 2007. Cet ensemble de rencontres politiques visait à prendre des décisions sur le long terme en matière d'environnement et de développement durable, tout en diminuant les émissions de gaz à effet de serre et en améliorant l'efficacité énergétique. À l'issue de cette manifestation ont été adoptées les Lois Grenelle I et II pour mettre en pratique les décisions du Grenelle.
- ▶ Concernant les communautés locales, les activités des entreprises doivent être acceptées par les riverains comme par les collectivités. À cet égard, les activités des industries extractives posent d'importants problèmes, ayant un lourd impact environnemental à l'échelle locale.

## Les trois piliers de la RSE

En pratique, la RSE agit sur trois domaines essentiels : social, économique et environnemental. Tout d'abord, le social est le domaine qui concentre le plus les initiatives des entreprises en matière de RSE. Ce constat peut s'expliquer par l'antériorité des problématiques sociales dans les entreprises, par l'existence de nombreuses procédures de concertation sur ces thèmes (comité d'entreprise, comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de

travail, etc.), et par l'incitation que suscitent certaines obligations légales ou réglementaires. Les bonnes pratiques RSE dans le domaine



social concernent le respect des droits humains (notamment dans le cadre de fournisseurs et sous-traitants implantés dans des pays émergents ou en voie de développement vis-à-vis de l'interdiction du travail des enfants), les relations et conditions de travail (stress au travail), le dialogue et la motivation des salariés, et enfin l'égalité et la non-discrimination (à l'embauche, égalité hommes/femmes, promotion de la diversité, etc.).

Ensuite, le pilier économique de la RSE consiste à s'adapter aux mutations des secteurs de l'économie. Pour faire face à la globalisation et aux évolutions du marché, les entreprises et les PME doivent prendre des mesures pour être économiquement viables, innovantes et améliorer les processus de production, économes en ressources naturelles et énergétiques, en plus d'être respectueuses de leur capital humain. En effet, la tendance actuelle est à l'augmentation de la valeur économique « qualitative » de l'entreprise (éthique, réputation, brevets, capital humain, système d'information, capital environnemental, partenaires, etc.) par rapport à la valeur économique « quantitative » (carnet de commandes, trésorerie, etc.).

Le dernier domaine, environnemental, est celui qui enregistre le plus de disparités entre les entreprises impliquées et les autres, sauf en matière de déchets. Ces écarts importants s'expliquent par le fait que ce domaine comporte des actions ciblées, qui ne concernent potentiellement qu'un nombre limité d'entreprises. Ainsi, la préservation de la biodiversité concerne plus spécifiquement les secteurs de l'énergie et de l'environnement, où les entreprises s'impliquent fortement dans des actions de développement durable.

Comment se mesure l'engagement des entreprises sur la RSE ? Celui-ci s'effectue grâce aux reporting extra-financiers, qui fournissent des informations sur les indicateurs environnementaux (consommation d'énergie, émission de CO2, etc) et sociaux (création d'emplois, politique de diversité). Ces reportings sont une obligation en France pour les entreprises de plus de 500 salariés, depuis 2001. En Europe, seule la France et le Danemark ont fait de la RSE un objet de réglementation.



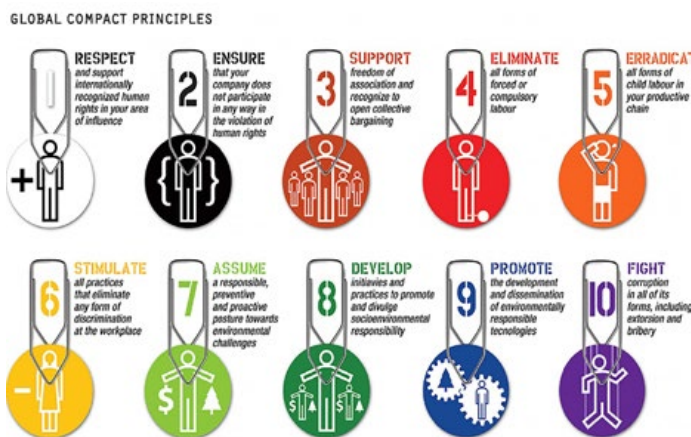
Concernant plus particulièrement la France, les parties prenantes à la RSE sont représentées au sein d'une Plateforme RSE, lancée en 2013 et rattachée au Premier ministre. Cette Plateforme est un lieu de concertation entre les représentants de l'Etat et la société civile autour des différents aspects de la RSE. Les membres sont ainsi organisés en 5 pôles : économique, société civile, syndical, public et académique. Cette Plateforme fonctionne par groupes de travail thématiques (compétitivité et RSE, transparence, chaîne de valeur, etc.). De plus, dans le cadre de la Conférence sociale du 19 octobre 2015, le Premier ministre a mandaté la plateforme RSE sur deux missions importantes : le suivi des engagements pris par les entreprises dans le cadre de la Conférence de Paris sur le climat ainsi que la préparation de la conférence internationale du travail qui aura lieu en juin 2016 (elle portera sur la responsabilité des donneurs d'ordre au sein des chaînes de valeurs).

Les pratiques prises dans le cadre de la RSE contribuent également à la performance économique de l'entreprise : elles lui permettent d'identifier et de prévenir les risques auxquels elle peut être exposée. Cependant, il ne faut pas oublier de rappeler que la RSE est avant tout une démarche volontaire : elle se développe par la généralisation de bonnes pratiques lancées par des entreprises pionnières, susceptibles d'en entraîner d'autres. Ce cercle vertueux peut également être encouragé par des instruments internationaux incitant à mettre en place ces pratiques dans les entreprises. A ce titre, la RSE s'est progressivement définie à travers des référentiels, adoptés de façon volontaire par les entreprises. Les principaux référentiels, internationaux, sont Global Compact, la Global Reporting Initiative (GRI) et la norme ISO 26 000.

## L'initiative Global Compact

Le Pacte mondial est une initiative internationale lancée par l'ancien Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, en juillet 2000. Il s'agit d'un cadre d'engagement volontaire par lequel des entreprises, associations ou organisations non-gouvernementales sont invitées à respecter dix principes universellement acceptés concernant les droits de l'Homme, les normes du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption. Les structures qui adhèrent au Pacte doivent attester chaque année de la mise en œuvre effective de ces principes dans une « communication de progrès ». L'initiative totalisait 12 800 adhérents début 2015, dont 8 300 entreprises, dans 160 pays. Ainsi, quinze ans plus tard, le Global Compact est la plus importante initiative internationale d'engagement volontaire en matière de développement durable.

La France se situe depuis le début dans les pays les plus représentés au Global Compact, tant en nombre d'entreprises membres qu'en nombre d'adhérents : en 2015, plus de 1 080 entreprises et organisations françaises y participaient, faisant de la France le deuxième pays en nombre de participants dans le monde.



## Les dix principes du Global Compact

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme
2. Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme
3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective
4. Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire
5. Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants

6. Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession
7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement
8. Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
9. Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement
10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

Si Global Compact est une initiative qui a eu un retentissement international, il n'en reste pas moins que cela reste un Pacte qui n'est pas juridiquement contraignant, et surtout qui est exclusivement volontaire. Le Pacte ne peut contrôler les activités des entreprises, ou encore moins imposer une ligne de conduite. Il faut plutôt voir dans cette initiative un moyen de stimuler les changements et d'encourager les solutions novatrices, en cherchant à créer un cadre de valeurs, basé sur des principes universellement acceptés (la responsabilité à l'égard du public, la transparence, l'intérêt à long terme des entreprises, du monde du travail et de la société civile). Ainsi, la plateforme ne constitue en aucun cas un substitut aux approches régulatrices existantes, mais vient plutôt compléter ces



approches qui mettent en place un cadre pour les entreprises dans les domaines précités. Le Global Compact est bien une initiative exclusivement volontaire, destinée à promouvoir l'innovation et la responsabilité civique.

A cet égard, d'autres standards existent et soutiennent les principes du Global Compact, tels la Global Reporting Initiative (GRI), initiative internationale proposant des standards de reporting extra-financier aux entreprises, sur une base volontaire. La GRI a permis aux milliers d'entreprises qui l'utilisent dans le monde de partager le même référentiel selon le secteur de leurs activités. Ces entreprises doivent intégrer les parties prenantes dans des rapports neutres, précis, comparables et contenant des données fiables. Nous pouvons également mentionner la norme ISO 26 000 (non contraignante et non certifiable), qui, après cinq ans de discussions autour de plus de 500 experts (entreprises, syndicats, associations de consommateurs, ONG, etc.) venant de

90 pays, a abouti à la norme actuelle. ISO 26 000 constitue la première définition de la RSE à l'échelle mondiale, et s'applique à tout type d'organisation (entreprises, collectivités locales, ONG). Sept domaines ont été définis, avec pour chaque axe des domaines d'actions. La grille de lecture est large et exhaustive, pour permettre de couvrir tous les impacts des entreprises, quelle que soit leur taille.

Les dix principes du Global Compact trouvent leur application en France, grâce à la supervision de l'entité Global Compact France.

## L'action de Global Compact France

Le Global Compact France est le relai local officiel du Global Compact de l'ONU : il rassemble plus de 1 100 entreprises et 100 organisations à but non lucratif, ce qui en fait le deuxième réseau dans le monde en nombre de participants. Ce relai, lancé en 2003 par le Président de la République Jacques Chirac et Kofi Annan, aide les structures à évaluer, définir, mettre en œuvre et communiquer sur leur stratégie de développement durable, tout en offrant un lieu d'échange permettant de partager les démarches RSE. Ainsi, 1 116 entreprises ont adhéré au Global Compact France en 2015.

Airbus, adhérent de Global Compact depuis 2007, doit faire face à des enjeux majeurs en termes de RSE et développement durable, en tant qu'acteur leader en matière d'aéronautique : innovations en matière de consommation de carburant, respect des sous-traitants, éco-conception, maîtrise de la chaîne d'approvisionnement, logistique, achats responsables, maîtrise des gaz à effet de serre.

Ainsi, Airbus et TAROM Romanian Air Transport, ont mis en place en 2011 l'un des premiers projets d'Europe dans la création d'une plate-forme de traitement et de production de bio-kérosène renouvelable pour l'aviation. Ce projet, basé en Roumanie, envisage de produire un biocarburant dérivé de la caméline, qui viendra remplacer de manière renouvelable et durable le kérosène traditionnel, carburant fossile utilisé pour l'aviation. Une organisation non-gouvernementale basée en Roumanie supervise le projet, et Airbus joue un rôle de catalyseur permettant la mise en place de la chaîne de valeur roumaine afin de parvenir à une solution locale de biocarburant avion.

conclusion →

## Conclusion

**Ainsi, la RSE est un regroupement de bonnes pratiques dans le domaine du développement durable, qui s'est fortement développée ces dernières années. Ces initiatives vont de pair avec une prise de conscience des entreprises par rapport à leurs devoirs moraux envers autrui, mais également par rapport à des valeurs fondatrices telles l'équité ou encore la bioéthique, quitte à ce que cela diminue leurs profits immédiats. A cet égard, l'initiative du Global Compact constitue un important point de départ pour toute organisation cherchant à soutenir les Objectifs de Développement Durable (ODD), adoptés en septembre 2015 par l'ONU et définissant un nouvel agenda pour le développement à l'horizon 2030 (cf. [newsletter n°77](#)).**

**Néanmoins, l'état des lieux des initiatives reste contrasté, à l'instar de ce que fait remarquer l'expert en développement durable Claude Fussler dans le livre de Patrick d'Humières, *Le développement durable* : « Les entreprises françaises, malgré un consensus déclaratif intéressant, reste en reculant dans leurs actes par rapport aux concurrents des autres grandes économies. [...] 15 ans de débats sur le développement durable et le bénéfice du doute au profit de l'action volontaire, des partenariats et de dialogues de parties prenantes n'ont inscrit que peu de résultats au bilan d'aujourd'hui. Les rangs de ceux qui doutent qu'un marché sur le mode du laisser-faire puisse aboutir au développement durable s'enflent donc ». ■**

## Sources

[Global Compact France](#)

[Comprendre la RSE - Novethic](#)

[La responsabilité sociétale des entreprises](#) - Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

[La Responsabilité Sociétale des Entreprises](#) - CCI de France

[La responsabilité sociétale des entreprises](#) - INSEE

[Le Pacte Mondial des Nations Unies \(Global Compact\), initiation au reporting extra-financier](#) - diplomatie.gouv

[Les sept éthiques](#) - Kyos Conseil

[Airbus et TAROM lancent la première chaîne de valeur des biocarburants en Europe](#) - EduBourse

Téléchargez ce document pour pouvoir accéder au [contenu interactif](#).  
Cliquez sur les images pour accéder aux [liens](#)

## Économie

### **Intelligence économique : de la compétitivité des mégadonnées**

Dans un monde rythmé par la surabondance croissante d'informations, le terrain de jeu de la compétitivité a connu de profondes mutations. Il n'est plus d'entreprise se reposant sur un avantage compétitif présumé. — Les Echos

### **Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées. Cette année, Bpifrance axe sa stratégie sur l'export**

Bpifrance met les bouchées doubles depuis l'intégration en avril dernier des garanties publiques à l'export gérées jusque là par Coface. — Touleco

### **La France promeut l'arbitrage privé du Tafta au sein même de l'Europe**

La France, héraut de la lutte pour un Tafta plus équitable et contre des tribunaux privés au service des multinationales ? — Le Monde

## Environnement

## Technologie

## Santé

### **44 millions d'euros pour une gestion durable de l'eau dans la métropole toulousaine**

Toulouse Métropole et l'agence de l'eau Adour-Garonne ont signé, ce 19 mai, un partenariat sur deux ans qui définit une cinquantaine d'actions pour atteindre une qualité optimale de l'eau en 2021. — Touleco Green

### **Les risques de collision entre drones et avions à l'étude**

L'Agence européenne de la sécurité aérienne a annoncé la création d'un groupe d'étude sur les risques de collision entre drones et avions, dont les conclusions sont attendues fin juillet. — Challenge

### **Grâce à son système de santé, la France première dans la lutte contre les « décès évitables » en Europe**

Un grand nombre de morts prématurées auraient pu être évitées en Europe, compte tenu des connaissances et des technologies médicales actuelles : 577 500 exactement en 2013, soit près d'un tiers de la population de moins de 75 ans. — Le Monde



## Grand format



**L'Harmony of the seas part pour ses premiers essais en mer Saint Nazaire, France - Sébastien Salom-Gomis/SIPA/1603101834**

*Nouvelle commande géante pour les chantiers navals de Saint-Nazaire : Le principal chantier naval français a signé, mercredi 25 mai, une lettre d'intention pour la construction de trois nouveaux paquebots. Une méga-commande d'environ 2,5 milliards d'euros, qui garantit davantage encore l'avenir de ce site historique, menacé de fermeture il y a encore quatre ou cinq ans. - Le Monde*

[En savoir plus](#)



*ADEC-NS BP 24219 – 31 432 Toulouse – CEDEX 4  
Tél :+33 (0)5 67 16 15 16 – mail : [communication@adecns.fr](mailto:communication@adecns.fr)*